



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Christian FORTASSIER, adjoint au maire.

Date de la convocation : jeudi 03 avril 2025

Présents :

Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOUAU, Sandra LIGNAU, Olivier ALLEMANDOU, Muriel DUCOURNAU, Hervé LATAILLADE, Jean-Marc DULUCQ, Michel RIVAL, Frédérique TALOU

Absents :

Didier MOUSTIE, Emilie ROUX, Xavier DEMANGEON, Nathalie DARAGNES

Procurations :

Marie-Josée ESPEL a donné pouvoir à Sandrine LABORDE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 10

Pouvoirs 1

Votants 11

N° DEL20250410-006

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE MONEIN

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération n° DEL20231207-004 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024.

Il rappelle son souhait et celui des élus de produire le premier CFU pour les comptes de 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.



- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel)
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services et la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire propose de désigner M Christian FORTASSIER, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur le maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Monsieur Christian FORTASSIER, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein, dressé par M. Didier MOUSTIE maire d'Orthevielle et Mme Isabelle SAHORES comptable publique de la collectivité.

Ce Compte Financier Unique 2024 fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET Annexe Lotissement Les Hauts de Monein	
Fonctionnement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Excédent antérieur reporté (002)	+ 24 000 €
Résultat global de fonctionnement	+ 24 000 €

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Déficit antérieur reporté (001)	-12 581.35 €
Résultat global d'investissement	-12 581.35 €

Total Dépenses (fonct + invest)	0 €
Total Recettes (fonct + invest)	0 €



Résultat de l'exercice	0 €
Excédent antérieur reporté	+ 11 418.65 €
Résultat de clôture de l'exercice	+ 11 418.65 €

Après présentation du CFU 2024 du budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein (note de présentation brève et synthétique ci-annexée)

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie en date du 20 mars 2025

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 -

Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein

Article 2 -

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein

Article 3 -

Autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024 en vue de sa transmission aux services de l'Etat

Vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 10 avril 2025,

Le secrétaire de séance

Michel RIVAL

Le président de séance

Christian FORTASSIER



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 040-214002123-20250410-DEL20250410_006-BF

